



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX DANS LA
RUE MARIE CLAUDE VAILLANT COUTURIER**

Arrêté de Police N° 62/2022 (ST) du 13 septembre 2022

Le Maire de la Commune de GUESNAIN

*Vu l'article L.2212-2 du Code Général des collectivités
Territoriales,*

Vu le code de la route,

*Vu la demande écrite formulée par la société SADE TELECOM,
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à
assurer le bon ordre et la sécurité lors de la réalisation de travaux de
génie civil pour la pose d'une chambre télécom L2T + Fourreaux dans
la rue Marie Claude Vaillant Couturier.*

ARRETE

ARTICLE 1

*Des travaux de génie civile pour la pose d'une chambre télécom L2T +
Fourreaux seront réalisés à compter du lundi 03 octobre 2022 et pour
une durée de 30 jours.*

ARTICLE 2

*Pendant toute la durée des travaux, la circulation sera perturbée et se
fera sur une demi-chaussée alternée par feux tricolore ou
manuellement selon les besoins du chantier.*

ARTICLE 3

La vitesse de circulation sera réduite à 30 km/h.

ARTICLE 4

Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux

ARTICLE 5

*La société SADE TELECOM exécutera les travaux et se chargera de la
mise en place de la signalisation réglementaire.*

ARTICLE 6

*La société SADE TELECOM domiciliée, rue Charles Darwin
62320 Rouvroy
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de
DOUAI
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés
chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent.*

Fait à GUESNAIN, le 13 septembre 2022

*Le Maire,
Maryline Lucas*

